

La Municipalité souhaite vous présenter les dernières réalisations municipales et les projets en cours :

La construction de logements locatifs

La Commune de SOURDEVAL disposait de 290 logements H.L.M. dont 156 collectifs et 134 individuels. Il y a peu de vacance dans les logements individuels, leurs occupants restant souvent très longtemps dans leur logement.

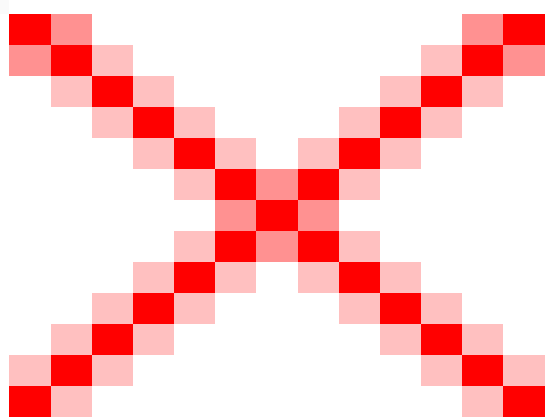
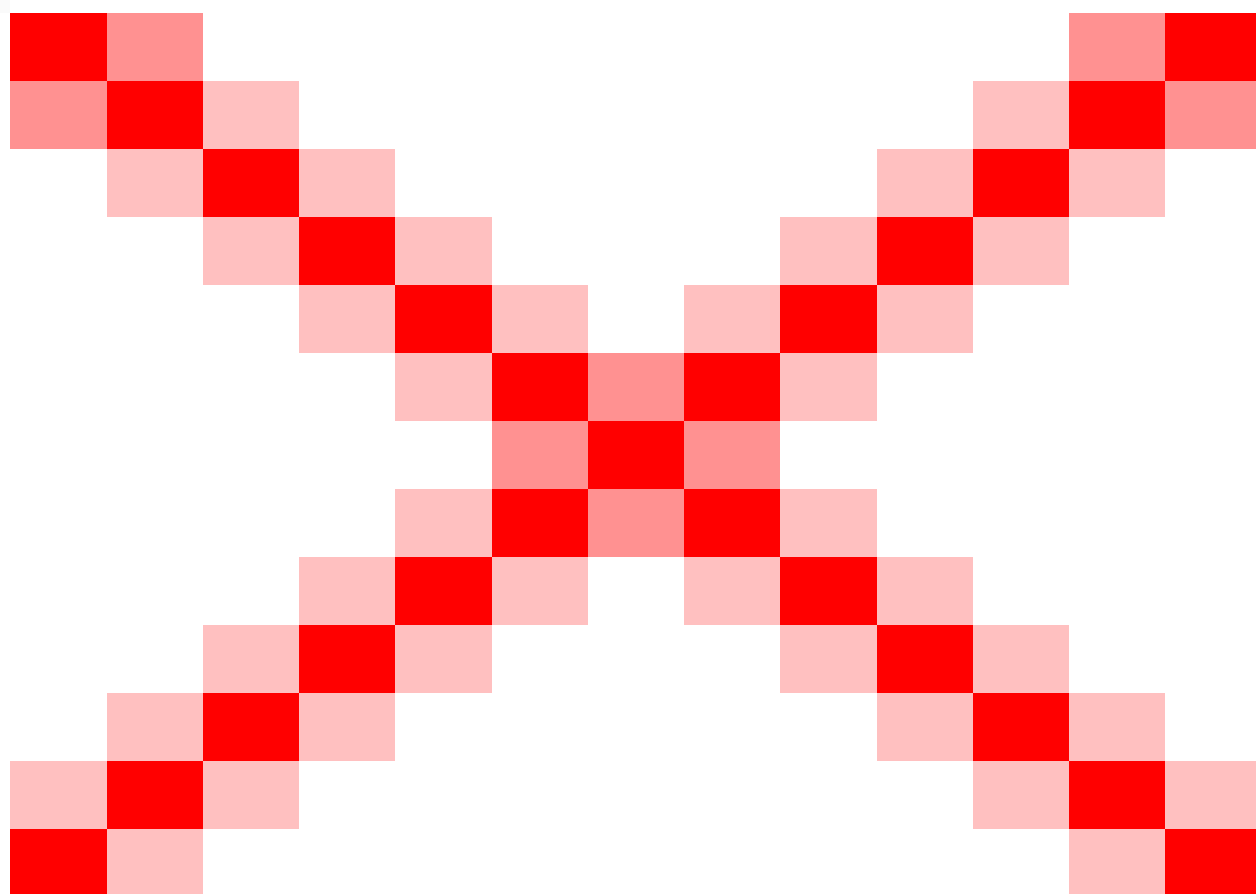
En revanche, 85 logements collectifs étaient vacants parce que inadaptés à la demande (escaliers, mauvaise isolation thermique et phonique, coûts de chauffage élevés ...). 54 de ces logements collectifs ont été démolis début 2011.

Malgré cette vacance de logements, la demande reste importante, le parc H.L.M. étant inadapté et le parc privé propose peu de logements, ou des logements sans confort et à des prix élevés.

C'est ce qui a motivé la Commune, après étude de faisabilité menée avec le C.D.H.A.T., à engager la construction de logements locatifs confortables et à des prix raisonnables.

Le lotissement communal « Résidence des Prés et des Acacias » aménagé en 2007 situé entre la rue Sœur St Antoine, la rue de Picardie et la Route de Clérisson, disposait de 2 parcelles de 2 425 et 3 630 m² destinées à recevoir des logements locatifs ou en location accession.

C'est donc sur la parcelle n° 17 de ce lotissement, d'une superficie de 3 630 m² que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 9 décembre 2008, de construire 8 logements locatifs individuels.



Il a été décidé de construire 4 logements de type T3 pour répondre à une demande de jeunes foyers ou de couples de personnes âgées, et 4 logements de type T4 pour permettre l'accueil de nouvelles familles qui trouvent difficilement des logements en location sur la Commune de SOURDEVAL.

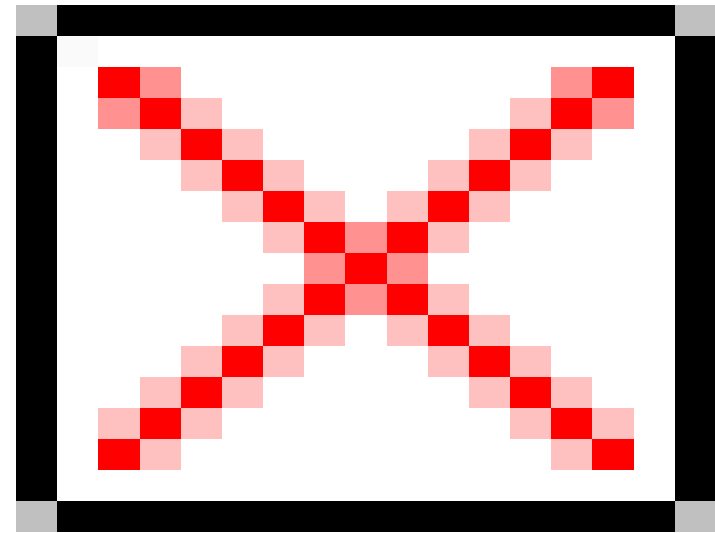
La maîtrise d'œuvre de ces travaux de construction a été confiée à M. Daniel ROSTAGNO, Architecte à GRANVILLE.

Les travaux ont été financés par un emprunt de 734 000 € sur 25 ans contracté auprès du Crédit Agricole de Normandie

au taux de 2.38 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A. Le remboursement des annuités d'emprunt sera couvert par les loyers des logements.

Le Conseil Général de la MANCHE subventionne également le projet dans le cadre du Contrat d'objectif habitat de la Vallée de la Sée, pour un montant de 103 673 €.

Les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux ont débuté le 25 mai 2010. La construction des bâtiments a débuté le 29 juin 2010. La livraison des logements s'est faite le 22 juillet 2011. Tous les logements sont occupés.



Aménagement de la Place Charles de Gaulle

Constats

La place Charles de Gaulle était en très mauvais état : les revêtements, bordures et caniveaux étaient déformés et présentaient des risques pour la circulation des piétons.

Les règles d'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite n'étaient pas respectées : pente de la place supérieure aux critères admis, toilettes publiques non accessibles.

Les voies de circulation et la place étaient principalement réservées à la circulation automobile et le piéton avait du mal à y trouver sa place.

Les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales étaient en mauvais état et nécessitaient une réfection presque totale.

L'aspect de la place, vieillot, ne mettait pas en valeur les vitrines commerciales.

Etude préliminaire et analyse :

L'Atelier du Marais de FOUGERES (35), bureau d'études retenu par le Conseil municipal pour travailler sur l'avant-projet d'aménagement de la place Charles de Gaulle, a réalisé une étude pré-opérationnelle comprenant études préliminaires, analyse et enjeux.

Vous trouverez cette étude en cliquant sur le lien suivant :

[étude pré-opérationnelle](#)

A l'issue de cette étude et après discussion entre la Municipalité et le bureau d'études, un avant-projet sommaire a été établi.

Cet avant projet-sommaire a été présenté en réunion publique le 21 juin 2010, puis modifié à la demande des riverains et validé par le Conseil municipal le 20 septembre 2010.

La nouvelle place est rattachée à l'édifice principal qui est l'église, permettant une circulation et des lieux de convivialité à proximité de l'église.

Une seule voie de circulation est conservée en traversée de la place, voie en courbe légère.

La voie venant de la rue de l'église vient rejoindre cette voie de circulation à l'angle de la rue de Verdun.

Un large espace piétonnier est conservé devant les façades, ainsi que des espaces de stationnement permettant de ne pas avoir à traverser systématiquement la voie principale pour accéder aux commerces.

Un parvis principal est créé à proximité de l'entrée de l'église pour permettre le rassemblement des familles lors des différentes cérémonies : mariages, inhumations ... avec accès direct, hors circulation depuis le parking principal. Un parvis secondaire est également créé pour l'entrée à l'église des Personnes à mobilité réduite.

La pente de la place est adoucie, ce qui amène à créer trois marches dans la partie basse de la place, escalier doublé d'une rampe d'accès pour les Personnes à mobilité réduite.

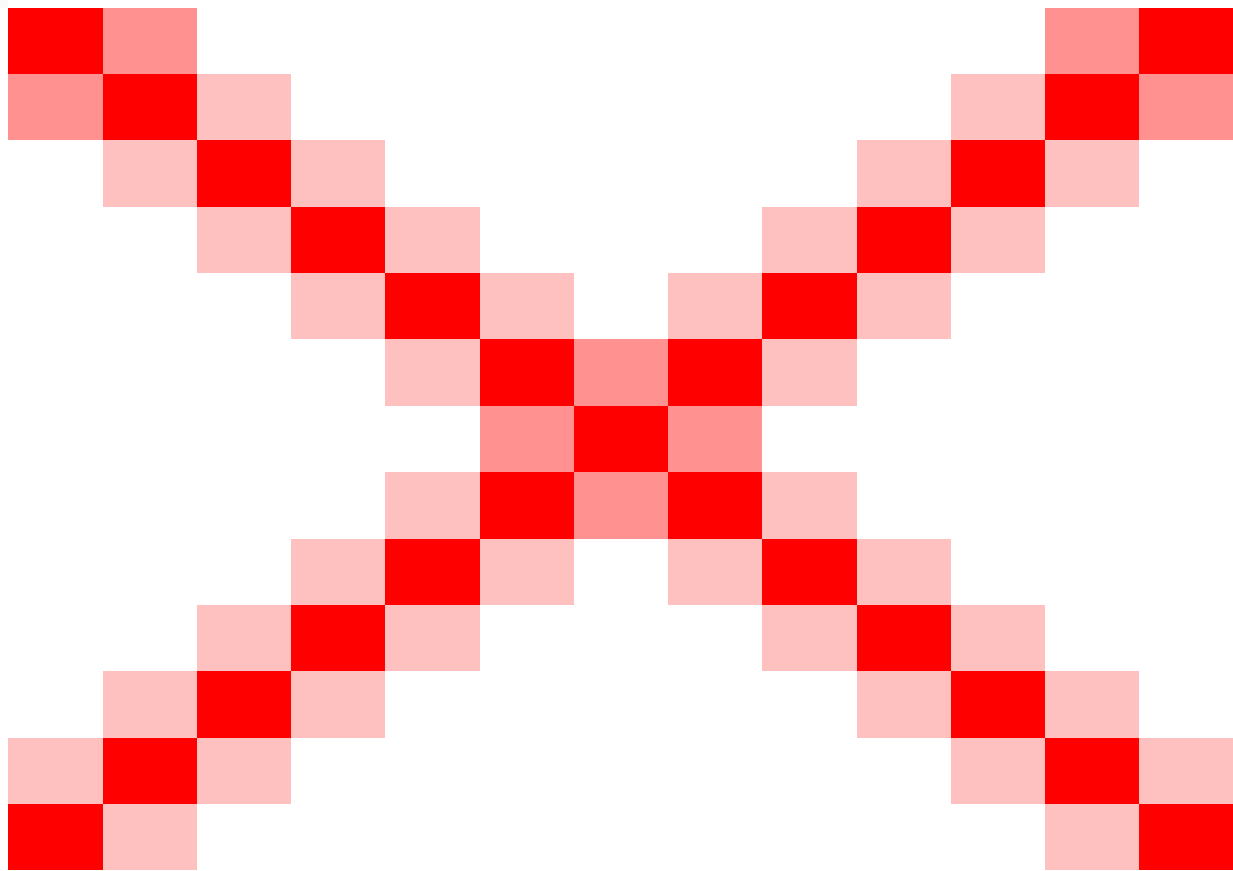
Un espace préau avec sanitaires accessible aux Personnes à mobilité réduite est créé dans l'angle Nord-Est de la place.

Les espaces verts sont sobres avec 4 arbres à grand développement pour marquer les angles de la place, et quelques plantations basses pour marquer les extrémités Ouest et Est du parking.

Engagement du projet :

Le projet d'aménagement définitif a été approuvé par le Conseil municipal le 28 février 2011. Suite aux appels d'offres, c'est la Société L.T.P. LOISEL de BRECEY qui a été retenue pour les travaux de terrassements, voirie, assainissement et maçonnerie. Les travaux ont débuté le 16 mai 2011 pour se terminer pour le 15 décembre 2011.

Voici le plan du projet définitif :



Les travaux s'élèvent à un peu plus de 600 000 € TTC, y compris les travaux de réfection de l'éclairage public et la construction d'un bâtiment abri - sanitaires accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des subventions ont été sollicitées :

- au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)
- au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) 70 000 € ont été accordés.

D'autre part, le Conseil Général de la MANCHE participe aux travaux à hauteur de 17 000 €, la voie traversant la place étant précédemment une voie départementale, qui va être reclassée, après travaux, dans le domaine public communal.

Phasage et durée des travaux :

Les travaux ont débuté par la voie Sud-Est de la Place qui a été entièrement aménagée pour la fin du mois de juillet.

La 2ème phase d'aménagement a débuté fin août pour se terminer fin septembre : il s'agira de l'aménagement de la voie Ouest, côté commerces (Elle'idées, boulangerie, café, fleuriste).

La 3ème et dernière phase s'effectue depuis la fin septembre à s'achèvera pour le 15 décembre 2011 : suppression de la voie le long de l'église, aménagement du parking, mise en place du bloc abri - sanitaires, mise en place de l'éclairage.

Déplacement du marché hebdomadaire :

Pendant la durée des travaux, le marché forain est déplacé rue de Verdun et Avenue Bernardin.

L'avenue Bernardin est donc interdite à la circulation chaque mardi de 7 h 30 à 14 h 00 (sauf véhicules de la Poste).

Le stationnement est interdit le mardi matin des 2 cotés rue Commandant Clouard, sauf pour les cars de transport scolaire.

La construction de vestiaires et sanitaires au Stade Lombard

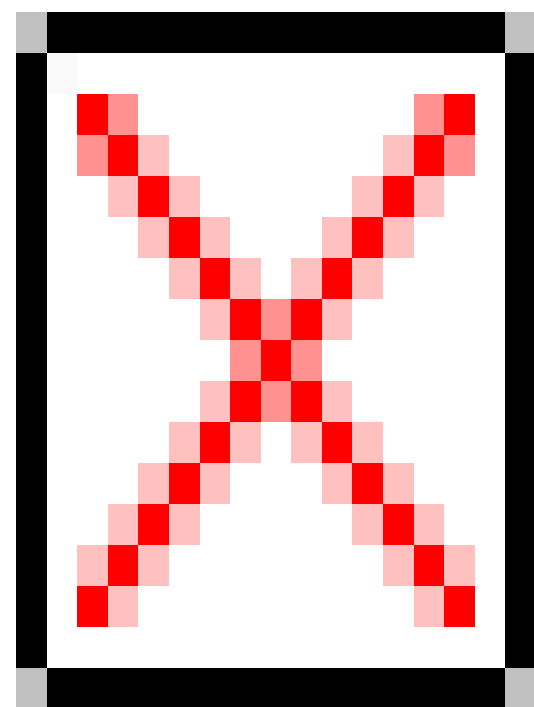
Ce petit terrain de sport situé au sud des logements HLM, dans le quartier de la Mazure aux Uriens, était équipé d'un abri de fortune en tôle, dépourvu de sanitaires.

Le terrain est principalement utilisé par les élèves du Collège Notre-Dame pour les cours d'éducation physique, mais il pourrait bien évidemment être utilisé par d'autres associations qui en feraient la demande.

La municipalité se devait d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes et notamment par la mise en place de sanitaires.

C'est maintenant chose faite et le local est utilisé depuis le mois de janvier 2011.

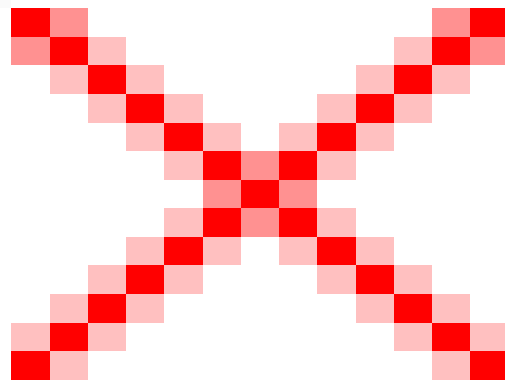
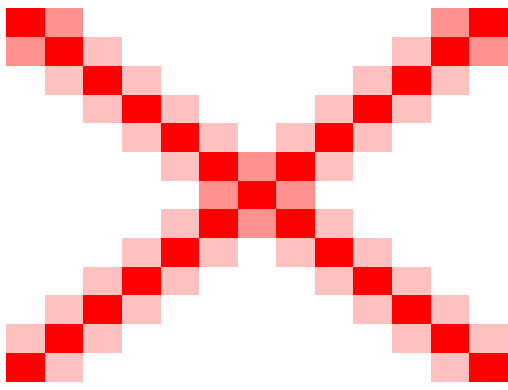
Le coût des travaux, aménagements extérieurs et raccordements aux différents réseaux compris, s'est élevé à 28 000 €.



La construction d'une passerelle sur l'Yeurseul

La circulation piétonne en bordure de la route de Gathemo entre la Commune de SOURDEVAL et la Commune de VENGEONS était très dangereuse. Chacune des Communes a aménagé des trottoirs et allées pour les piétons et il restait à installer une passerelle pour traverser la rivière de l'Yeurseul.

C'est maintenant chose faite. Les services techniques de la Commune de SOURDEVAL ont créé les infrastructures nécessaires à la mise en place de la passerelle piétonne. La sécurité des piétons est maintenant assurée.



Le coût de cette passerelle s'est élevé à 12 174 €, financés comme suit :

- participation de l'Etat au titre de la Dotation globale d'équipement : 1 776 €
- participation de la Commune de VENGEONS : 4 201.53 €
- participation de la Commune de SOURDEVAL : 6 196.35 € (dont 1 882 € de TVA à récupérer).

La restauration des vitraux de l'église Saint-Martin

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de valorisation du patrimoine, le Conseil municipal a décidé de faire procéder à la restauration des vitraux de l'église Saint-Martin de SOURDEVAL.

Ces vitraux installés dans les années 1950, lors de la reconstruction de l'église, présentaient un certain état de dégradation :

- les ferronneries qui maintenaient les panneaux des vitraux étaient rouillées. Elles ont été sablées, métallisées et repeintes.
- le verre était fêlé à plusieurs endroits du fait de l'oxydation du métal.
- Des infiltrations d'eau, par les vitraux, dégradaient les maçonneries.

Ces travaux ont été réalisés avec un grand professionnalisme par l'Atelier du Vitrail Vincent Jaillette de TREVIÈRES (14).

54 vitraux (19 baies basses et 35 baies hautes) ont été déposés et mise en coffres, puis réparés en atelier avant d'être reposés sur site.

Ces travaux ont débuté en février 2011 et se sont terminés en août.

Le coût de l'opération s'est élevé à 48 037.04 € H.T. et ont bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux de 13 088 €.

